

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2011-012/PR/MCCPT portant adoption du projet du Budget prévisionnel 2011 de Djibouti Télécom.

n° 2011-012/PR/MCCPT

Ministère

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CULTURE, CHARGÉ DES POSTES ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS, PORTE PAROLE DU GOUVERNEMENT

Date de publication

6 janvier 2011

Numéro JO

n° 1 du 15/01/2011

Date du numéro

15 janvier 2011

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°13/AN/98/4ème L du 11 mars 1998 portant réforme du secteur des Postes et Télécommunications

VU Le Décret n°99-0178/PR/MCCPT du 20 novembre 1999 portant statuts initiaux de la Société Djibouti Télécom

VU Le Décret N°2001-0132/PR/MCCPT du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de Djibouti Télécom SA

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0093/PRE du 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2005-0169/PR/MCCPT du 26 septembre 2005 portant nomination du Directeur Général de la Société Djibouti Télécom S.A

VU La Délibération n°003 du Conseil d'Administration du 13 septembre 2010 portant approbation du Budget prévisionnel 2011

SUR Proposition du Ministre de la Communication et de la Culture, chargé des Postes et des Télécommunications.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le projet de Budget 2011 de Djibouti Télécom SA, présenté au Conseil des Ministres par le Ministre de la Communication et de la Culture, chargé des Postes et Télécommunications, est approuvé à l'unanimité pour les montants en francs Djibouti ci-après :

1- Opérations de fonctionnement : Total des produits : DJF 13.390.827.793 Total des charges : DJF 9.185.480.133 Impôts sur les bénéfiques : DJF 1.051.336.915 Bénéfices prévisionnels nets d'impôts : DJF 3.154.010.745

2- Opérations en capital : Investissements engagés en 2011 : DJF 2.654.921.282 Construction d'un Bâtiment administratif derrière YAC : DJF 1.300.000.000 GSM 3G+ Bâtiment Haramous R+1 : DJF 3.643.280.500 Décaissements sur emprunts : DJF 851.344.252 Versements de dividendes

: DJF 500.000.000Cash flow de l'exercice 2011 : DJF 5.072.295.108Trésorerie disponible en fin d'année (hors construction d'un bâtiment administratif derrière YAC et GSM 3G+Bâtiment Haramous) : DJF 2.316.869.494

Article 2

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et diffusé partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH